



CONSO MARNE & AUBE

N° 87 - OCTOBRE 2024

ÉDITO

du 4 Septembre 2024



Notre association est viscéralement indépendante des grandes entités commerciales, des petites aussi, et surtout des partis politiques que ce soit au niveau local ou national. Cela n'empêche pas évidemment que nos bénévoles, puisqu'ils sont avant tout des citoyens, aient des opinions politiques mais elles ne sont jamais mises en avant lors de nos débats ou nos prises de décision internes. Cependant, il faut bien reconnaître que notre action est éminemment politique. Nous avons dans notre ADN la défense des consommateurs et défendons inlassablement une consommation responsable, respectueuse des ressources naturelles garante de la bonne santé de nos concitoyens. Cela comporte des actions de lobbying et des campagnes de communication auprès de nos élus nationaux et européens quelle que soit leur orientation politique afin de faire évoluer les lois pour qu'elles soient les plus protectrices possible, particulièrement dans notre domaine de prédilection qu'est la consommation.

Dans cette optique, notre fédération, à l'occasion des élections législatives, a listé 20 priorités qu'elle a rendues publiques en juin dernier (voir plus loin). Ces propositions s'articulent autour de 3 volets :

- la protection de l'environnement et la santé des citoyens ;
- le pouvoir d'achat ;
- la résorption des inégalités territoriales.

L'objectif de cette action de communication était/est de mettre en œuvre ces 20 propositions dans une grande loi sur la consommation. Espérons que le futur gouvernement qui, j'espère, sera constitué au moment où me lirez, les prenne en compte.

Amitiés et solidarités associatives,

*René PETITPRÊTRE,
Président*

NOS 20 PRIORITÉS

FAVORISER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

- Restreindre l'utilisation des pesticides.
- Garantir un accès à une eau potable dépourvue de nitrates et de pesticides.
- Prévenir le gaspillage de l'eau.
- Soutenir massivement la rénovation énergétique pour mettre fin aux passoires thermiques.
- Imposer une obligation de résultat aux professionnels de la rénovation énergétique.
- Encadrer la publicité à destination des enfants pour éviter la consommation d'aliments salés, sucrés et gras.
- Généraliser le Nutri-Score pour lutter contre l'obésité et la propagation des maladies cardio-vasculaires.

LIBÉRER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES

- Faire baisser les prix des denrées alimentaires et empêcher les marges excessives de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution.
- Assurer une tarification juste de l'énergie par une réforme du marché de l'électricité.
- Encadrer les tarifs bancaires notamment sur les frais de découvert.

- Encadrer strictement les hausses des loyers.
- Œuvrer à une transition vers des véhicules électriques abordables.
- Rendre l'accès aux soins financièrement accessible par l'annulation de la hausse des franchises médicales et l'encadrement des dépassements d'honoraires.
- Limiter les restes à charge pour les résidents en EHPAD en mettant en place un « bouclier dépendance ».

METTRE FIN AUX INÉGALITÉS TERRITORIALES

- Réguler l'installation des médecins.
- Augmenter et piloter la formation de professionnels de santé.
- Créer un droit opposable à un mode de garde pour les jeunes enfants, particulièrement compliqué dans nombre de nos territoires.
- Créer un droit opposable à un internet de qualité avec indemnisation du préjudice subi si ce dernier n'est pas effectif.
- Investir dans la modernisation du réseau ferroviaire.
- Renforcer la fiabilité des trains express régionaux, (TER) et imposer des compensations tarifaires en cas de retard.

Vie de l'Association



A LA FOIRE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

On s'était dit qu'on n'y retournerait plus !

En effet notre présence à la Foire lors des deux années précédentes avait été décevante. Notre stand situé dans le Village des Associations s'était révélé peu attractif du fait de son isolement pourtant, au départ, l'idée de se mêler à d'autres associations, certes essentiellement sportives, semblait intéressante. Fort de ce constat, notre Conseil d'Administration avait décidé de cesser de mobiliser des bénévoles pour pas grand-chose. Mais l'opportunité de contacter directement le commissaire général de la Foire, monsieur Bruno Forget, s'est présentée et nous avons accepté sa proposition d'être présents sous le barnum du Campus Senior.

C'est sur le parvis de la Foire, au pied de la bouteille de champagne géante, que nous avons installé nos tréteaux en compagnie d'associations le plus souvent en lien direct avec les seniors. Les rencontres ont été nombreuses, une cinquantaine, et riches d'enseignements. Le plus important a été l'échange que nous avons eu avec le directeur de l'IUTL (Institut Universitaire du Temps Libre*), Jean-Luc Bodnard. Il nous a proposé d'intégrer son équipe de conférenciers en nous laissant totale liberté des sujets que nous pourrions traiter. Proposition alléchante qui a été retenue. Il reste maintenant à mettre ce projet en place. Des collègues locaux sont partants et la fédération a été contactée pour nous fournir des personnes porteuses de projets ou de messages en lien avec nos activités et nos valeurs. Cette année, la Foire a donc été un bon cru. On nous a proposé d'être présents sur les trois journées consacrées aux seniors de la prochaine édition, pourquoi pas !

Merci chaleureux à monsieur Bruno Forget pour son accueil fort sympathique et pour tout ce qu'il a fait, en collaboration avec Marc Thomas, responsable du Campus Seniors, pour faciliter notre installation.



**L'IUTL, créé en 1976, est un service commun de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA). Sa mission est la diffusion culturelle de haut niveau en dehors des murs de l'Université. Il est ouvert à tous et à toutes, sans conditions d'âge ni de diplôme. Il suffit juste d'avoir envie de se cultiver. L'offre culturelle est très large et très variée. Elle est dispensée sous forme de conférences ou d'ateliers.*

Consommation



■ SOUS PLASTIQUE

DEPUIS JANVIER 2024, LA LOI AGECE INTERDIT LA VENTE DE PLUSIEURS FRUITS ET LÉGUMES FRAIS SOUS EMBALLAGE PLASTIQUE.

L'APPLICATION DE CETTE LOI TRANSFORME-T-ELLE LE RAYON FRUITS ET LÉGUMES FRAIS ?



Entre le 13 au 27 avril 2024, 86 associations locales du réseau se sont mobilisées afin de vérifier la mise en rayon de 10 fruits et légumes en grandes et moyennes surfaces alimentaires.

Le panel de produits était constitué de fruits et légumes qui ne doivent plus être emballés sous plastique d'après la loi AGECE. De fait, leur présentation a dû être repensée. Reste à savoir dans quel mesure la loi AGECE a entraîné une mise en rayon plus verte ou non de ces fruits et légumes frais.

À l'exception des lots $\geq 1,5$ Kg, tous les produits devaient être observés, sans distinction de variété ou de mise en rayon des fruits et légumes

Au global, parmi les 10 aliments observés, un peu plus de la moitié avait une offre d'emballage en

rayon, tandis que 46% n'étaient disponibles qu'en vrac.

À noter que 16% des fruits et légumes frais observés n'étaient mis en rayon que sous emballage, et 38% disposaient d'une offre d'emballage et sans emballage.

Conclusion :

- L'offre d'emballage est toujours répandue. Un peu plus de la moitié des fruits et légumes de la liste avait une offre d'emballage. Il faut souligner que dans 16% des cas, il n'y avait que de l'emballage à disposition tandis que 46% des articles n'étaient qu'en vrac. Si de l'emballage a été observé pour tous les produits, fragiles comme fermes. Ainsi, ce sont les tomates cerises et les pommes qui ont le plus souvent une offre d'emballage en rayon.

- La fin de l'emballage plastique classique imposé par la loi AGECE pour les fruits et légumes du panel n'a pas conduit à la fin de ce type d'emballage. La loi est contournée en remplaçant le plastique classique par du biodégradable, qui reste difficile à recycler. Ainsi, toutes les grandes surfaces alimentaires utilisent encore des plastiques. On compte toutefois davantage de fruits et légumes sous plastique chez les discounteurs. Au global, un emballage sur deux est encore composé de plastique, recyclable ou non. Une offre d'emballage plastique a été observée pour 28% des fruits et légumes frais. Le Bio n'échappe pas à la tentation du plastique, et paraît même sur-représenté par rapport à l'offre de Bio en rayon.

■ DANONE DIVORCE DU NUTRISCORE

Alors qu'il fut un temps, Danone grande société productrice de produits laitiers, était le fer de lance de l'utilisation du Nutriscore, voilà que depuis le 4 septembre elle a décidé de ne plus l'afficher sur certains de ses produits emblématiques. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ? Tout d'abord il faut bien savoir qu'afficher le Nutriscore est une démarche volontaire et non pas obligatoire, **ce que regrette d'ailleurs notre association**. Ensuite, Danone considère que les nouvelles règles mises en place depuis janvier 2024 durcissent les critères de notation et risquent d'entraver les ventes des produits comme Actimel ou Danonino qui passent de B à D. Pourtant ce durcissement des règles prolonge l'idée de départ du Nutriscore qui est

de lutter contre l'obésité surtout chez les plus jeunes et les maladies cardio-vasculaires en augmentation, idée que soutenait Danone. En agissant ainsi, Danone quitte le navire au lieu d'améliorer la qualité de ses produits ce qui est une des priorités du Nutriscore.

Pour nous, association de défense des consommateurs, le retrait de Danone est la preuve que l'affichage du Nutriscore sur la base du volontariat ne permet pas d'assurer la bonne information des consommateurs.

Nous demandons aux pouvoirs publics, vu l'urgence sanitaire, et plus particulièrement à la Commission Européenne, de rendre le Nutriscore obligatoire sur les aliments commercialisés en France.

Divers



DAB+

Si vous aimez écouter la radio, il est grand temps de passer au DAB+. Cette norme numérique, qui va largement se déployer en France en 2024, offre un son de bien meilleure qualité que la vénérable FM. Aucune raison de vous en priver !

Mais cette époque est désormais révolue avec le déploiement du DAB+ (Audio diffusion audio numérique en français). Derrière cet acronyme se cache tout simplement une norme internationale de radio numérique terrestre, utilisée depuis plusieurs années en Europe, en particulier au Royaume-Uni et en Allemagne, norme qui se généralise lentement, tardivement et discrètement en France. Ses principaux atouts ?



D'abord, un son de meilleure qualité qu'en FM, grâce à un encodage en AAC (un format similaire au MP3) qui supprime souffle et parasites. Ensuite, la possibilité de faire passer de nombreuses informations non sonores, comme le titre d'une chanson, le nom d'un artiste, ou la pochette d'un disque. Enfin, comme la FM et les autres technologies hertziennes, le DAB+ est totalement gratuit : il n'y a pas besoin de payer un quelconque abonnement ni même d'utiliser Internet ou un réseau de téléphonie mobile pour recevoir la radio numérique !

Et la bonne nouvelle, c'est qu'après des débuts confidentiels, cette technologie va vraiment se généraliser en France en 2024, comme l'a souligné l'Arcom (l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) en février dernier en publiant une carte de déploiement. En effet, de nombreux émetteurs vont basculer sur le DAB+ cette année pour couvrir de plus en plus de régions dans l'Hexagone. De nombreuses stations nationales populaires, publiques (France Inter, France Info, FIP, France Bleu...) et privées (RTL, Europe 1, NRJ, Rires et Chansons, BFM...) sont déjà disponibles en DAB+ dans certaines zones. Il suffit de vous rendre sur le site DAB+LISTES pour voir la Liste des stations que vous recevez dans votre ville.

DOMMAGES ACCIDENT

Vous êtes victime de dommages corporels ?

Vous demandez une indemnisation au responsable de l'accident ?

Vous devez faire une déclaration dans les cinq jours ouvrés à votre assureur ; Celui-ci peut imposer une expertise médicale en vous convoquant dans les quinze jours calendaires.

L'assurance doit vous faire parvenir le rapport de l'expert dans les vingt jours calendaires qui suivent...

DANS LES TROIS MOIS DE VOTRE DEMANDE, l'assureur doit présenter une offre qui couvre tous les éléments du préjudice !



LOI ANTISQUAT

Que nous dit la loi anti-squat 2024 ?

Il existe une loi dite anti-squat qui date du 27 juillet 2023, elle vise à protéger les propriétaires contre une occupation illégale de leur bien immobilier. Elle fait bien la distinction entre un locataire tout à fait régulier qui a signé un bail de location mais qui rencontre des difficultés persistantes pour payer son loyer et un occupant illégal qui s'est introduit de force dans les lieux. Cette loi a fait l'objet, en 2024, de modifications permettant une procédure accélérée d'expulsion des squatteurs sans y inclure les locataires mauvais payeurs. Ceux-ci, pour être expulsés, doivent faire l'objet d'une décision de justice qui peut être interrompue par la trêve hivernale qui court du 1^{er} novembre au 31 mars. Les étapes à respecter pour rendre rapide l'expulsion sont les suivantes :

- Déposer plainte pour violation de domicile auprès des forces de l'ordre et prouver que le lieu occupé illicitement est bien sa propriété,

- Faire constater l'occupation forcée par un officier de police judiciaire, le maire ou un huissier (commissaire de justice),

- Solliciter le préfet du département pour l'envoi d'une mise en demeure de quitter les lieux aux squatteurs.

Le préfet doit agir dans un délai de 48 heures après la réception de la demande. Au cas où les squatteurs n'obtempèrent pas, le préfet fera procéder à l'évacuation du logement par la force publique.

La sanction pénale réservée à ce genre de délit est alourdie par rapport à celle de la loi de 2023 :

3 ans d'emprisonnement et une amende pouvant atteindre 45 000 € au lieu d'un an de prison et 15 000 € d'amende

Energie / Environnement



POUR MIEUX RESPIRER

La qualité de l'air à Reims (d'après ATMO Grand Est)

ATMO Grand Est, organisme de surveillance et d'étude de la pollution atmosphérique dans la région Grand Est, agréé par le ministère chargé de l'Environnement, va procéder, sur l'année 2024, à des études sur l'incidence de la mise en place de la ZFEM (Zone à Faibles Emissions mobilités) dans l'agglomération de Reims. Cette zone a été mise en place le 1^{er} septembre 2021 suite à des analyses qui montraient une pollution importante dans certains secteurs rémois due, surtout, à la circulation automobile. Dès la mise en place de la ZFEM, plusieurs campagnes de qualité de l'air ont été mises en œuvre dans le centre de Reims et un secteur spécifique de Reims et la commune de Tinquex, dénommé Report, qui sont les zones les plus polluées du Grand Reims. Ces secteurs avaient déjà fait l'objet d'études en 2016 et 2018 et il faut, maintenant, déterminer si une évolution de la qualité de l'air est réelle avec l'existence de la ZFEM.

Quatre séries de mesures de la qualité de l'air ambiant sont prévues dans ces secteurs, réparties sur seize sites correspondant à ceux ayant fait l'objet de la précédente étude réalisée par ATMO Grand Est (2021-2022-2023).

La répartition des secteurs est la suivante :

- Centre-ville de Reims : 6 sites
- Axes de report de circulation : 6 sites
- Tinquex : 4 sites

La campagne doit s'étaler sur quatre phases de mesures de 14 jours durant l'année 2024. Les résultats seront disponibles sur le site d'ATMO :

<http://www.atmo-grandest.eu>



■ ÉLECTRICITE VERTE

L'électricité « verte » est-elle... verte ?

Les offres d'électricité verte sont maintenant pléthoriques mais que recouvre au juste cette appellation, est-ce une farce ?

L'électricité verte existe bel et bien, c'est celle qui est produite par des sources renouvelables et donc décarbonées : le solaire, l'éolien, l'hydraulique et le géothermique. Mais comment peut-on être sûr que ce type d'électricité que l'on achète arrive effectivement chez soi ? C'est la question que l'on pose souvent, non sans ironie d'ailleurs, à ceux qui prétendent profiter d'une électricité « écolo ». Il est clair que, l'électricité étant difficilement stockable et traçable, ce type d'énergie se retrouve mélangé, dans les réseaux de distribution, à l'électricité carbonée ou nucléaire. La différence ne se situe donc pas au niveau de la distribution mais au niveau **de la production**.

Souscrire à une offre verte contribue au soutien de cette filière. Et c'est encore mieux lorsqu'il s'agit d'une production locale. Question induite : « Comment sait-on qu'il s'agit d'une production locale ? ». L'ADEME a créé un label qui référence les producteurs qui respectent les 2 critères : électricité verte et locale, dénommé **VertVolt**. Celui-ci garantit donc que l'électricité que vous achetez mérite bien l'appellation d'électricité verte.



Actuellement 8 producteurs sont labellisés :

- ENERCOOP
- ENGIE
- EDF
- LA BELLEENERGIE
- OCTOPUS ENERGY FRANCE
- ALTERNA
- ILEK
- GEG

(Sources : ADEME et Médiateur de l'énergie)

Opérations en ligne - Dangers

■ ATTENTION STREAMING

ATTENTION AUX SITES DE STREAMING !!!!

**Un virus peut prendre le contrôle
de votre télé !!!!**

A ne pas y croire...et pourtant.

Un réseau d'ordinateurs – actif depuis 2015, déployé à l'échelle mondiale par un groupe de cybercriminels (Amérique du SUD)

Selon le site presse-citron.net, ils répandent un virus nommé **PADORASPEAR**, qui se diffuse via les sites de streaming gratuits sur vos téléphones...

Il suffit alors que le virus lance ce portail sur votre télé connectée pour qu'elle soit infectée !

A ce jour il y aurait 170000 terminaux infectés... !



VOCABULAIRE

UN PEU DE VOCABULAIRE

SPOOTING : Consiste pour l'escroc à prendre contact avec vous en usurpant un site internet, un numéro de téléphone, le plus souvent votre banque, afin d'obtenir des informations confidentielles.

VISHING : Variante du spoofing qui vise à extorquer des coordonnées sensibles (code secret...) pour faire des opérations sur vos comptes bancaires... !

PHISHING : Envoie un message frauduleux au consommateur, en tant que banque, adminis-

tration au autre organisme, en vue de récupérer des données personnelles – numéro compte bancaire, code confidentiel, numéro carte bancaire...

Ces arnaques peuvent souvent porter sur de faux messages des impôts, de la CAF, de l'assurance maladie, etc...

Rappelez-vous que ces organismes NE VOUS DEMANDERONT JAMAIS DE CONFIRMER VOS COORDONNEES BANCAIRES PAR MAIL OU PAR TELEPHONE !!!

CELLULE DE VEILLE

INFO-ALERTE N° 2949 - 28 février 2024

LES PREMIERS CHIFFRES DE LA CELLULE DE VEILLE INTERNET

La **Cellule de Veille Internet (CVI)** est une création récente du **Réseau anti-arnaques** (1^{er} août 2023).

Elle a déjà franchi le 21 février 2024 le cap symbolique des 2 000 insertions publicitaires répertoriées.

La méthodologie est simple :

- une veille quotidienne des réseaux sociaux
- une analyse des offres douteuses
- le test d'offres sélectionnées par un ensemble de trois avatars
- la publication de mises en garde

Tout logiquement, une nouvelle étape va enrichir cette méthodologie : la saisine d'instances professionnelles et officielles afin de mettre fin à certaines pratiques.

Le **Réseau anti-arnaques** invite les consommateurs à contribuer à cette action en lui signalant toutes les offres douteuses qu'ils peuvent rencontrer : activité à domicile, placements à rendement extraordinaire, méthodes de santé miraculeuses, gains faciles...

Rappel de l'adresse mél de signalement :
temoignage@arnaques-infos.org



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)

Enquêtes



■ PRIX DU PANIER - CIRCUITS COURTS

Résultats de l'enquête Prix en circuits courts

LÉGENDE

Très bon marché	★★★
Bon marché	★★
Modéré	★
Cher	■
Très cher	■ ■

Code AL : 511

CERNAY-LES-REIMS

SACRES FERMIERS

7 rue Didris 51420

FRIGNICOURT

MAGASIN FERMIER

2 Rue du Pont 51300

MUIZON

ESPRITS TERROIRS

Route départementale 26 51140

Reims

LE P'TIT CHAMP

125 ave J Jaurès 51100



Conventionnel

Niveau de prix

Nbre de produits



Bio

Niveau de prix

Nbre de produits

Conventionnel Niveau de prix	Conventionnel Nbre de produits	Bio Niveau de prix	Bio Nbre de produits
★	8	★★	13
★★	8		1
★	24		nc
■	20	■	8

Entre le 25 novembre et le 9 décembre 2023, les enquêteurs bénévoles de l'UFC-Que Choisir ont relevé les prix d'un panier de 28 fruits et légumes dans 371 magasins en circuits courts répartis sur l'ensemble de la métropole. Au total 90 associations locales réparties dans 60 départements ont participé à ces visites mystères.

Dans les colonnes "Niveau de prix", les résultats ne sont présentés que dans le cas où 5 prix ou plus ont été relevés. Dans le cas contraire, les cellules sont laissées vides. Les colonnes "Nbre de produits" renseignent le nombre de prix relevés. Lorsque le magasin ne vendait pas cette catégorie de produits, il est indiqué nc pour non concerné.

ENQUÊTES PAIN

Résultats de l'enquête Prix du pain 2024 - Boulangeries et GSA enquêtées

LÉGENDE

Très bien ★★★
 Bien ★★
 Assez bien ★
 Mauvais ■
 Médiocre ■■



Classique



Tradition



Classique Bio



Tradition Bio

Code AL : 511

Bazancourt

Boulangerie

SAS Fourcart	1 rue de la République	51110		★
Alain Baillet	22 rue Jean Jaurès	51110	★	★

Châlons-en-Champagne

Boulangerie

Le Bon Goût d'Antan	27 rue Carnot	51000		★★
Philippe Chaumeille	8 rue d'Orfeuill	51000	★	★

Champigny

Boulangerie

Maison Karl	13 rue de la Garenne	51370	★	★
-------------	----------------------	-------	---	---

Cormontreuil

Boulangerie

Feuillette	55 rue du Commerce	51350		★★
------------	--------------------	-------	--	----

Muizon

Boulangerie

Neveux	3 place du Commerce	51140	★	★★
--------	---------------------	-------	---	----

Reims

Boulangerie

La Pétrie	6 avenue Jean Jaurès	51100		★
Ange & D'Lys	1 bis avenue Georges Clémenceau	51100		★
Le Palais du Dessert	138 boulevard Dauphinot	51100		★
Louise	2 route de Cernay	51100	★	★★
La Pétrie	164 avenue Jean Jaurès	51100		★
La Boite à Pain	115 avenue Jean Jaurès	51100		★
Le Parvis de Reims	122 avenue Jean Jaurès	51100	■■	

GSA

Hyper U	Rue Jacques de La Giraudière	51100	■■	■	★	★
---------	------------------------------	-------	----	---	---	---

Saint-Memmie

Boulangerie

Michel & fils	24 avenue Jacques Simon	51470	★	
---------------	-------------------------	-------	---	--

Vitry-en-Perthois

Boulangerie

Vitry-le-François

Boulangerie

Lecompère Jérôme	25 rue de l'Hôtel de Ville	51300		★
------------------	----------------------------	-------	--	---

Enquête AL Exceptionnelle réalisée du 23 mars au 6 avril 2024 par 90 AL dans 67 départements, 937 boulangeries et 536 GSA enquêtées.



Relevés de prix en Boulangeries et Grandes Surfaces Alimentaires (GSA)

ENQUÊTE AL EXCEPTIONNELLE
RÉALISÉE DU 23 MARS AU 6 AVRIL 2024
PAR 90 AL DANS 67 DÉPARTEMENTS

OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION

1

Une enquête Client-mystère en magasin

Début de l'enquête le samedi 23 mars 2024



Une enquête Client-mystère en magasin :

- 937 boulangeries (versus 441 en 2023)
- 536 grandes surfaces alimentaires (vs 140 en 2023)
- 18 dépôts de pain

Un protocole simple : Relever en boutique les prix d'une baguette de pain classique et d'une tradition.

1 491 magasins visités dont 345 enquêtés lors de la 1^{ère} vague
(vs 581 en 2023)

OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION

2

Les magasins enquêtés

937 boulangeries visitées

- Une grande majorité de boulangeries indépendantes (même si certaines peuvent malgré tout disposer de plusieurs boutiques au sein d'une même ville ou de villes à proximité).
- Dans notre échantillon, seule une poignée de boulangeries est franchisée. Parmi les plus importantes : Marie Blachère (38 magasins vs 16 en 2023), Paul (11 boutiques vs 8 en 2023) ou La mie câline (10 magasins vs 8).

18 dépôts de pain

Du fait de la faible taille de l'échantillon, ils n'apparaîtront pas dans les résultats.

536 grandes surfaces alimentaires

- Les principales enseignes enquêtées :

Carrefour	18%
Leclerc	16%
Système U	14%
Intermarché	12%
Lidl	11%
Auchan	8%
Aldi	5%
Monoprix	4%
Casino	4%
Cora	1%
Magasins Bio	3%
Autres enseignes	5%

Cette année, une catégorie magasins Bio a été visitée (Biocoop, Naturalia...). Des enseignes comme Franprix, G20, Match... ont également été enquêtées mais dans une moindre mesure, elles sont regroupées dans Autres enseignes.

Plan du rapport



Le prix de la baguette classique



Le prix de la baguette tradition



Zoom sur le prix du pain Bio



L'évolution des prix

Prix de la baguette Classique : un produit d'appel en GSA



En boulangerie



75% plus cher en Boulangerie



En GSA



- **1,07 € en moyenne** (vs 1,06 € en 2023).
- Pas de différences significatives entre le prix moyen en Ile de France et en Province.
- Dans les $\frac{3}{4}$ des boulangeries enquêtées, la baguette classique coûte au maximum 1,10 €. Au-delà de ce tarif, la boulangerie fait partie des 25% les plus chères.
- 0,80 € au moins cher dans des boulangeries de Bourges (18), ou de La Verpillière (38) par exemple.
- 1,25 € au plus cher à Antony (92), Versailles (78) Le Bourget-du-Lac (73), Haguenau ou Dorlisheim (67).
- **0,60 € en moyenne** (vs 0,65 € en 2023).
- Un prix moyen de 0,66 € dans les GSA d'Ile de France contre seulement 58 cts en Province.
- Dans la moitié des GSA enquêtées, la baguette classique coûte 0,55 € ou moins. Si vous la payez plus de 0,75 €, votre magasin fait partie des 25% les plus chers.
- 0,25 € au moins cher chez Leclerc.
- 1,10 € au plus cher chez Carrefour Market ou City, Super U ou U Express, Auchan, Géant Casino, Match, 8 à Huit ou encore Monoprix.

Prix de la baguette Tradition



En boulangerie



**22% plus cher
en Boulangerie**



En GSA



- **1,24 € en moyenne** (versus 1,22 € en 2023).
- 1,28 € en moyenne en Ile de France contre 1,22 € en Province.
- Seules 25% des boulangeries enquêtées proposent une baguette tradition à 1,20 € ou moins. Au-delà de 1,30 €, la boulangerie fait partie des 25% les plus onéreuses.
- 1,00 € au moins cher par exemple dans des boulangeries de Valentigney (25), La Teste-de-Buch (33), ... Issoire (63) ou encore Arpajon (91) ou Fontenay-aux-Roses (92).
- 1,50 € au plus cher dans des boulangeries situées à Nice (06), Romans (26), Anglet (64...).

- **1,02 € en moyenne (iso 2023).**
- 1,05 € en moyenne en Ile de France contre 1,01€ en Province.
- Dans 25% des GSA enquêtées, le prix de la baguette tradition est égal ou inférieur à 95 cts. Au-delà de 1,10 €, le magasin fait partie des 25% les plus chers.
- 0,69 € au moins cher chez Leclerc.
- 1,33 € au plus cher chez Intermarché.

Zoom sur le prix du pain Bio en GSA



Les échantillons quant aux boulangeries proposant du pain Bio étant trop faibles, les résultats présentés ici ne concernent que les prix relevés en GSA, que ce soient des grandes surfaces traditionnelles (Carrefour, Monoprix) comme des magasins Bio spécialisés (La Vie Claire, Biocoop...).

- **Avec un prix moyen de 1,27 €, la baguette classique Bio coûte plus de 2 fois plus cher que son homologue non Bio (0,60 €)**
- **Avec un prix moyen de 1,31 €, l'écart entre la baguette Tradition Bio et celle non Bio est moindre (1,24 €)**



+112% plus chère



+28% plus chère



Evolution des prix



**Des augmentations très contenues en boulangerie.
Une baisse du prix de la baguette classique en GSA.**



En boulangerie

- ✎ Baguette classique : + 0,9% entre 2023 et 2024 (1,07 € versus 1,06 € en 2023).
- ✎ Baguette tradition : + 1,6% entre 2023 et 2024 (1,24 € versus 1,22 € en 2023).
- ✓ La moitié des boulangeries enquêtées lors des deux vagues n'ont pas augmenté leurs tarifs,
- ✓ 11% ont baissé les prix (de 10 cts en moyenne),
- ✓ 39% les ont augmentés (de 10 cts en moyenne).



En GSA

- ✎ Baguette classique : - 7% entre 2023 et 2024 (0,60 € versus 0,65 € en 2023).
- ✎ Baguette tradition : iso 2023 (1,02 € versus 1,02 € en 2023).

BESOIN :

- DE RENSEIGNEMENTS, D'INFORMATIONS, DE CONSEILS
- D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR UN LITIGE,
- OU ENVIE DE DEVENIR BÉNÉVOLE.



Venez nous rencontrer !

Permanences

2A avenue du Maréchal Leclerc
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

03 26 21 78 05

chalons@marne.ufcquechoisir.fr

Nos ouvertures au public

Lundi, mercredi et vendredi : de 16h à 18h

Mardi, jeudi et samedi : de 10h à 12h

Sur rendez-vous.

NOTRE PERMANENCE SE TIENT
DANS L'ANCIEN BATIMENT DE
L'OCTROI DE LA VILLE DE CHALONS,
RESTÉ INTACT !

LES LOCAUX SONT MIS
GRACIEUSEMENT
A NOTRE DIPOSITION
PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE.

11 BÉNÉVOLES VOUS Y ATTENDENT
POUR DÉFENDRE VOS DROITS !!

Vous qui attendez impatiemment de recevoir le dernier numéro de notre magazine, dites-nous ce que vous en pensez. Répond-il à votre attente ? Son aspect vous convient-il ? Les sujets abordés sont-ils pertinents ? Les articles sont-ils trop longs ? Qu'aimeriez-vous changer ? Avez-vous des idées d'articles ou de rubriques ? Cette liste n'est pas exhaustive, à vous de la continuer...



Merci de nous répondre par mail à l'adresse mail:

ufcreims@marne.ufcquechoisir.fr

ou par courrier postal :

UFC QUE CHOISIR MARNE/AUBE, Espace Entreprises Saint John Perse,
2 cour général Eisenhower, 51100 Reims.





PONT

UFC Que Choisir de la Marne/Aube
Association de défense des Consommateurs

Madame, Monsieur,
Notre force réside dans le nombre important de nos adhérents.
Aussi nous vous invitons à nous rejoindre et vous trouverez ci-dessous un bulletin d'adhésion à nous retourner.
Dans l'attente de vous compter prochainement parmi nos adhérents, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



UFC Que Choisir de la Marne/Aube

BULLETIN D'ADHESION : Cotisation annuelle : 30 euros

Chèque à l'ordre de UFC Que Choisir de la Marne

Banque :

N° du chèque :

*Je soutiens l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir et son action. J'adhère à L'UFC Que Choisir de la Marne/Aube.
Une carte d'adhérent vous sera adressée en retour.*

Nom et Prénom

Tél Fixe

Tél portable

Adresse postale

Courriel

A :, le

Signature de l'adhérent :

**Acceptez-vous de recevoir les envois numériques (par MAIL)
De UFC QUE CHOISIR dont notre magazine
CONSO'MARNE & AUBE**

OUI

NON

Adhésion à renvoyer à

**UFC QUE CHOISIR MARNE & AUBE
ESPACE ENTREPRISES SAINT JOHN PERSE
2 COUR GENERAL EISENHOWER
51100 REIMS**

EN BREF



ASTUCE SUPREME... !



L'astuce suprême pour une conservation optimale consiste à placer votre pain dans une boîte ventilée en y ajoutant une pomme ou une pomme de terre coupée en deux. Eh oui ! En s'évaporant lentement, l'eau contenue dans le fruit ou le tubercule permettra de garder un bon taux d'humidité dans le récipient, en évitant au pain de sécher. Et si vous n'avez pas de boîte à pain, utilisez simplement un sac en toile ou en papier

Enfin, il est conseillé de couper le pain au fur et à mesure de la consommation. En laissant la

miche entière, donc non préalablement découpée, on limite l'exposition de la mie à l'air, ce qui prolonge la durée de vie de l'aliment. Bref, il est tout à fait possible de conserver son pain frais plusieurs jours sans congélation. Et si, vraiment, la congélation est inévitable, il ne faut surtout pas commettre l'erreur de congeler du pain tel quel. Mieux vaut l'emballer dans un sac plastique ou un sac de congélation bien fermé pour le conserver plus longtemps. Et attention à ne jamais congeler un pain déjà décongelé !

SI VOUS CONTESTEZ VOTRE PRESENCE AU VOLANT



Le tribunal de police doit répondre au propriétaire du véhicule verbalisé, qui conteste sa présence au volant.

La photo, la vitesse constatée, le lieu de l'infraction, ne sont pas des indications suffisantes, le propriétaire contestant avoir été au volant...

Si aucune preuve n'est apportée, la police ne peut pas vous arrêter !!!

SEUL LE CONDUCTEUR d'un véhicule est responsable pénalement.

LES FORCES DE POLICE NE PEUVENT PAS PROUVER L'IDENTITE DU CONDUCTEUR SI ELLE N'A PAS ETE CONSTATEE SUR PLACE ... !

En aucun cas l'identité du conducteur ne peut être déterminée par la suite, à l'aide de déductions ou d'hypothèses !

(COUR DE CASSATION)

EN KIOSQUE !

QUE CHOISIR N°988 - OCTOBRE 2024

Bruit
Les effets sur la santé négligés

TROP SALÉE, PAUVRE EN FIBRES ET... 9,7 % DE LÉGUMES

Royco VELOUTÉ
12 LÉGUMES

Ceci n'est pas une soupe.
40 RÉFÉRENCES TESTÉES

TESTS LABO (23)

- KITS SOLAIRES
- BAUMES À LÈVRES
- ÉPONGES LAVABLES

Médicaments périmés

Ils restent efficaces!

QUE CHOISIR N°988 - OCTOBRE 2024

Budgets BONS-SENS
POUR VOS DÉPENSES LOGES

TESTÉ POUR VOUS L'embauche d'une femme de ménage

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ÉVITEZ LES PIÈGES!

VOTRE PARCOURS À LA LOUPE

CAHIER Argent

LOCATIONS MEUBLÉES DE TOURISME Anticiper une évolution fiscale

VIGNES, FORÊTS, OR, RÉTROGAMING Les placements plaisir

QUE Santé N°988 - OCTOBRE 2024

CHOISIR

ANTIBIORÉSISTANCE
Faire bon usage des antibiotiques

197 OCTOBRE 2024

- ACTUALITÉS
- SOMMEIL Des troubles sans frontières
- PSYCHIATRIE Les psychodélicieux à l'école
- PHARMACIENS Profitez quand général le volant
- FINANCEMENT "Je dis stop aux vitesses gynécologiques"
- RETRAITES Comprendre les grandes
- VOS COORDONNÉES
- FOCUS Les impacts du dégel climatique

ADRESSES DE NOS ANTENNES/PERMANENCE

REIMS

Espace Entreprises St John Perse
2, cour Général Eisenhower
51100 Reims

☎ 03 26 08 63 03

✉ ufcreims@marne.ufcquechoisir.fr

Du lundi au vendredi de 9h30-11h30
Du lundi au vendredi de 14h30-16h30

VITRY-LE-FRANÇOIS

4, rue Maître Edmé
51300 Vitry le François

☎ 06 27 09 69 49

✉ vitry@marne.ufcquechoisir.fr

Second vendredi du mois : 9h30-11h30
Dernier vendredi du mois : 14h-16h

CHÂLONS-en-CHAMPAGNE

2 A avenue du Maréchal Leclerc
51000 Châlons-en-Champagne

☎ 03 26 21 78 05

✉ chalons@marne.ufcquechoisir.fr

Lundi, mercredi, vendredi 16h-18h
Mardi, jeudi, samedi 10h-12h

SAINT-REMY-en-BOUZEMONT

23, rue du radet
51290 Saint-Rémy-en-Bouzemont

☎ 06 27 09 69 49

✉ vitry@marne.ufcquechoisir.fr

Dernier vendredi de chaque mois 9h30-11h30
dans les locaux de France Services

EPERNAY

10, avenue Paul Bert
51200 Epernay

☎ 03 26 32 00 49

✉ epernay@marne.ufcquechoisir.fr

Lundi 14h-17h00
Mardi, jeudi 9h-11h30

BETHENY

Mairie au CCAS
Place de la Mairie
51450 Bétheny

☎ 07 79 56 11 57

✉ ufcbetheny@marne.ufcquechoisir.fr

1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h
3^{ème} jeudi du mois de 14h à 17h

SEZANNE

8, rue du Capitaine Faucon
51120 Sézanne

☎ 03 26 42 98 82

✉ sezanne@marne.ufcquechoisir.fr

Jeudi 15h00-18h00

PONT-SAINTE-MARIE

1, rue Georges Clémenceau
10150 Pont Sainte Marie

☎ 03 25 42 65 19

✉ ufctroyes@marne.ufcquechoisir.fr

Mardi, mercredi 9h-12h et 14h-17h

PARGNY-SUR-SAULX

Maison France Services
5, place Charles de Gaulle
51340 Pargny sur Saulx

☎ 06 27 09 69 49

✉ vitry@marne.ufcquechoisir.fr

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h

PONTFAVERGER

1 Place de la Mairie
51490 Pontfaverger

☎ 06 67 67 12 93 UNIQUEMENT PAR SMS

✉ pontfa@marne.ufcquechoisir.fr

Mercredi de 9h à 12h

SILLERY

France Services
2, rue du Pressoir
51500 Sillery

☎ 06 67 67 12 93 UNIQUEMENT PAR SMS

✉ sillery@marne.ufcquechoisir.fr

2^{ème} et 3^{ème} mardis du mois de 10h à 12h



Directeur de Publication :
René PETITPRÊTRE

Rédaction :
Commission communication